

MOLENAT HOLDING
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 629 610 euros
Siège social : 19 Site Industriel du Centre
12300 DECAZEVILLE



23

RCS RODEZ B 414 608 414

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze, et le trente juin, à quatorze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés (et les formulaires de vote par correspondance).

M. GOYON Georges, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est présent.

Mme MOLENAT Marie-Claude préside la séance en sa qualité de Vice Président du Conseil de Surveillance.

Mr MOLENAT Philippe et Mme MOLENAT Pascale, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mr MARLET André est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 40 620 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

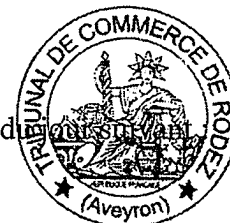
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- le rapport de gestion du Directoire et du Conseil de surveillance
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2010
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010;
- le rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- les statuts de la société
- Démission du Co-Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant
- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur CHABRILLAT pour cause de départ : la retraite par Monsieur GOURDIN.

Puis la Vice Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

M MA m W



- La Vice Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour :
- Rapport de gestion du Directoire
 - Rapport du Conseil de Surveillance
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.223.19, L. 225-86 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions
 - Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
 - Affectation du résultat
 - Fixation des jetons de présence
 - Démission du Co-Commissaire aux comptes titulaires et de son suppléant
 - Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur CHABRILLAT Jacques pour cause de départ à la retraite par Monsieur GOURDIN Richard.
 - Questions diverses
 - Pouvoirs à donner

La Vice Présidente donne lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaire aux Comptes.

Puis, La Vice Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, La Vice Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du Conseil de surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme utilisés par la Direction et le service Commercial s'élève à 15 340 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

nm sm MA pm lx



QUATRIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 184 492.56 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Autres réserves pour 184 492.56 euros

De plus, il sera prélevé sur les réserves légalement constituées une somme de 150 294 euros pour être distribuée:

Distribution 150 294.00 euros

Un acompte sur dividende de 46 000 euros a été versé au 30 avril 2011.

Ce qui porte les Autres réserves à : 904 099.66 euros

Nous proposons également à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2011, de procéder à une distribution globale de dividende de 150 294 euros. Les Associés sont informés, que conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 du CGI peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19%. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les Associés sont en outre informés, que conformément aux dispositions de l'article 136-7 du code de la sécurité sociale les prélèvements sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juillet 2011

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices antérieurs ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Avoirs fiscaux	Abat.pers.phys	Abat. %
Du 01/01/2010 au 31/12/2010	150 000.00	/		
Du 01/01/2009 au 31/12/2009	101 550.00	/		
Du 01/01/2008 au 31/12/2008	160 664.74	/		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du quart des actions ayant le droit de vote.

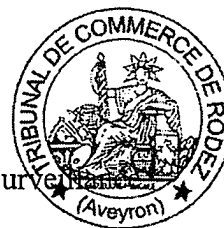
L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article, L. 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

nm BM MA M W



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil de Surveillance.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du Co-Commissaire aux comptes, Monsieur Bernard DADOL, SARL DIATEC et de son suppléant, Monsieur Bernard WIRION.

HUITIEME RESOLUTION

Suite à la démission pour cause de départ à la retraite du commissaire aux comptes suppléant, nous nommons en remplacement, Monsieur Richard GOURDIN, 270 rue Jean-Michel SAVIGNY 69 400 VILLEFRANCHE SUR SAONE en tant que commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle période de six exercices soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Vice Présidente déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr MARLET André

Secrétaire

Mme MOLENAT Marie-Claude

Vice présidente

Mr MOLENAT Philippe

Scrutateur

Mme MOLENAT Pascale

Scrutateur